



DÉLIBÉRATION N° 2026-II-010

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE ET LE SYMBHI POUR RENFORCER L'ANIMATION TERRITORIALE DE BASSIN LIÉE A LA THÉMATIQUE QUANTITATIVE

Le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le deux mars deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visioconférence
Le Département	Christophe Revil	Excusé, pouvoir donné à Gilles Strappazon
Le Département	Cyrille Madinier	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée, présence du suppléant Vincent Fristot
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Excusée
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Excusé
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	



Autres personnes présentes :

François Bernigaud (CCLG), Christian Masnada (GAM), Nicolas Perrin (GAM), Nathalie Calpena (DGFIP), Jean-Charles français (EPTB Isère).

Pour le SYMBHI : M. Verdeil, Mme Rognon, M. Kuss, M. Gonin, M. Muet, Mme Girin, M. Rose, Mme Franitch.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans un contexte de raréfaction des ressources en eau et de nécessité d'adopter des pratiques durables, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) et le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) souhaitent renforcer leur action conjointe en matière de gestion quantitative de l'eau sur le périmètre de l'intercommunalité.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté souhaite intégrer les enjeux de sobriété en eau et d'économie d'eau dans les projets territoriaux et sensibiliser les élus et les populations à une gestion durable des ressources en eau du territoire.

Le SYMBHI intervient depuis 2020 pour le compte de l'intercommunalité en tant qu'animateur de démarches concertées de l'eau à l'échelle des sous-bassins versants afin de faciliter la concertation entre les différents acteurs institutionnels et usagers. L'Unité Territoriale du Sud Grésivaudan du SYMBHI, anime ainsi un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) validé en 2018, en cours de bilan. Elle assure un suivi des volumes prélevables par usage et sous-bassin versant, mène un observatoire des débits et porte des actions de sensibilisation à l'échelle du bassin versant.

Dans le cadre du contrat eau et climat Sud Grésivaudan signé le 23 décembre 2025, il est ressorti le besoin de renforcer les actions en matière de sensibilisation à la sobriété en eau et de structuration et valorisation des connaissances sur la ressource et les usages. Il a ainsi été convenu la mutualisation de moyens supplémentaires.

L'objet de la convention présentée en annexe est de définir les modalités de mutualisation et de travail entre Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et le SYMBHI. Elle prévoit la mise à disposition par l'intercommunalité de moyens humains (0,5 équivalent temps plein d'ingénieur à la signature de la convention) afin de renforcer la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau piloté par le SYMBHI et de co-développer une stratégie de sensibilisation à la sobriété en eau sur le périmètre de l'intercommunalité.

Cette mise à disposition est proposée pour une durée de trois (3) ans avec une contribution du SYMBHI sur le reste à charge du temps affecté au SYMBHI après déduction des subventions perçues par l'intercommunalité. A noter qu'il est attendu de l'Agence de l'eau une subvention à hauteur de 70 % sur cette démarche dans le cadre du contrat eau & climat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver la convention de mise à disposition de moyens entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et le SYMBHI ;**
- **D'autoriser le Président à la signer.**

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11/03/2026.

Le Président,
Gilles Strappazon



